

Fédération Française d'Etude et des Sports Sous-Marins



Comité interrégional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Mémoire d'Instructeur Régional

**LA FORMATION DES
TUTEURS DE STAGE
INITIATEUR**

David BONNET

Mai 2010

L'imagination est plus importante que la connaissance.
Car la connaissance est limitée, tandis que l'imagination englobe le monde entier,
stimule le progrès, suscite l'évolution.

A. Einstein

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	Page 4
1) ANALYSE CONTEXTUELLE.....	Page 5
1.1) La problématique.....	Page 5
1.2) Le constat chiffré.....	Page 6
2) ETAT DES LIEUX DE LA FORMATION DE TUTEUR.....	Page 9
2.1) Les voies d'accès.....	Page 10
2.2) De l'intérêt de la formation des tuteurs.....	Page 11
2.3) Acquis et profils des futurs tuteurs.....	Page 12
3) APPORTS NECESSAIRES DU STAGE DE FORMATION DES TUTEURS.....	Page 13
4) PROPOSITION.....	Page 20
4.1) Tableau de compétences.....	Page 20
4.2) Le cadre de réalisation.....	Page 22
4.2.1) L'organisation.....	Page 22
4.2.2) Le responsable de formation.....	Page 22
4.2.3) Les conditions d'entrée en formation.....	Page 23
4.2.4) La certification et l'enregistrement.....	Page 23
5) LA FICHE DE REFERENCE TECHNIQUE.....	Page 23
6) PROSPECTIVES.....	Page 27
6.1) Le maintien à niveau des compétences (ou recyclage).....	Page 27
6.2) La formation continue et le tutorat.....	Page 28
6.3) Problématique.....	Page 29
7) CONCLUSION	Page 29
Remerciements.....	Page 31

Préambule

Traiter d'une problématique de formation n'est pas chose aisée, nombreux sont les écueils qui guettent les « explorateurs pédagogiques ».

Les enjeux de la formation de plongeur sont multiples et complexes. Aux nouveaux modes de pensée des pratiquants consommateurs viennent s'ajouter la prise en charge de nouveaux publics, l'europeanisation et l'évolution des filières, les accès à la professionnalisation par l'intermédiaire d'allègements divers, et évidemment la modification du regard de l'Etat sur le mouvement sportif et associatif.

Ces faits sont autant de paramètres qui ont fait évoluer notre approche de la formation du plongeur et donc la manière dont nous abordons la formation de cadre.

Ces évolutions ont un impact sur les trois grands parcours distincts, mais néanmoins complémentaires de l'aquanaute que nous sommes.

- le plongeur (du niveau 1 au niveau 3)
- l'encadrant-plongeur guide (niveau 4) et le directeur de plongée (niveau 5)
- l'enseignant (de l'E1 à l'E4) qui est aussi un encadrant et directeur de plongée

Ce découpage, directement issu du Code du Sport (art 322-71 à 115) nous permet de différencier correctement chaque parcours, chaque « famille » de plongeur ayant des problématiques de formation identifiables, analysables et donc discutables, chacune méritant que l'on s'y attarde.

Même si la conjoncture actuelle annonce une modification des niveaux de plongeurs, il ne faut pas omettre que cette modification provoque des bouleversements profonds à l'intérieur du dernier groupe, celui des enseignants, et principalement dans la refonte de leurs contenus de formation.

Ces changements ont été initiés avec la mise en application de la réforme de la formation des initiateurs de club (E1) et de son examen, en septembre 2004 sous l'impulsion de Monsieur Jean-Pierre Montseny, alors instructeur national stagiaire.

Actuellement, après 6 années de pratique nous sommes amenés à nous interroger sur le niveau de compétence pédagogique des initiateurs de club. Aussi des groupes de réflexion sont constitués pour y apporter des éléments de réponse. L'une des pistes que je propose d'explorer dans les pages suivantes est celle de la formation des enseignants de niveau 3, tuteurs de stages initiateurs.

Cette population est donc le « public cible » de ce mémoire. Mais il convient auparavant d'exposer les causes qui, à mon sens, justifient la remise en question du niveau de la formation pédagogique des initiateurs donc de procéder en premier lieu à une analyse contextuelle de la position d'initiateur. Puis, je m'attacherai à expliciter les raisons pour lesquels la formation de ces tuteurs me semble être un des leviers majeurs de la résolution de cette problématique. La dernière partie de mon mémoire aura pour objet de proposer un contenu de formation du tuteur de stage, ainsi que plusieurs organisations possibles pour cette formation, sans toutefois occulter d'autres voix d'investigation. Ce mémoire a été pensé comme un point de départ pour des discussions plus globales et collégiales, car il est primordial de confronter les personnes pour pouvoir parvenir à une solution satisfaisante.

1) ANALYSE CONTEXTUELLE

Avant tout, il est essentiel de convenablement situer le rôle de l'initiateur dans la formation des plongeurs si nous voulons appréhender correctement la problématique de la formation des E1 et E2. En effet, on peut légitimement s'interroger sur l'impact de leurs interventions sur les compétences des plongeurs et, plus important, sur leurs motivations et leurs désirs de poursuivre l'activité au sein de notre fédération. Ce sont là des questions fondamentales qu'il convient de ne pas occulter si nous désirons garder et développer le nombre de nos licenciés.

1.1) La problématique

L'initiateur de club est trop souvent considéré comme un « adjoint-moniteur », ce qui est une erreur car ses prérogatives sont proches de celles d'un moniteur du premier degré, comme la direction de plongée, l'enseignement de l'ensemble des cursus fédéraux jusqu'au niveau II dans l'espace proche et tous niveaux jusqu'à 20 mètres s'il est E2, il est donc un enseignant à part entière.

Force est de constater que l'initiateur de club n'est pas un « sous-fifre » mais bien un acteur central de la formation de plongeur. Ce fait est d'autant plus vrai que, dans la majorité des clubs, les initiateurs sont les enseignants privilégiés des milieux artificiels que sont les piscines. Ce sont eux qui accueillent les débutants et ils sont régulièrement leaders des formations « d'entrée de gamme » que sont les niveaux 1 et 2. Ce sont les initiateurs qui assurent les formations initiales des plongeurs et donc des cadres de demain et, plus important sans doute, les motivent à participer

aux activités de la fédération. Ils sont souvent en contact avec le public particulier que sont les jeunes plongeurs et les enfants, ce fait rajoute à l'importance de leur formation pédagogique.

A la lumière du constat précédent, pouvons-nous considérer la formation des initiateurs comme secondaire ou sans conséquence ? Certes non, cependant nous ne devons pas perdre de vue que les contraintes d'un encadrant, d'un enseignant, d'un directeur de plongée sont importantes. L'initiateur est le « fer de lance » de beaucoup de clubs, qui fonctionnent sur la bonne volonté des bénévoles qui acceptent de bien vouloir entrer dans un cadre réglementaire rigide et prendre les responsabilités qui y sont attachées.

Le volume du stage en situation d'un initiateur est de 6 jours consécutifs ou 3 fois 2 jours ou 12 séances plus un stage initial de quatre demi-journées. Celui d'un moniteur fédéral du premier degré est de 60 séances et 12 heures plus un stage initial de 6 jours, sans compter le stage final et l'examen l'ensemble représentant plus de 250 heures d'investissement personnel.

La démarche qui consiste à m'interroger sur la formation des tuteurs procède de mon vécu dans le domaine de la formation des initiateurs de club à laquelle je participe au sein du Codep 17 depuis 2002 et dont j'ai été le responsable de 2004 à 2009, ainsi qu'à ma participation aux jurys de ce même diplôme.

Ces années d'exercice de formation et de validation m'ont conduit à constater que les stagiaires initiateurs ont de grandes difficultés dans l'épreuve de pédagogie, les notes obtenues sont là pour en témoigner.

1.2) Le constat chiffré

Si on observe les résultats de l'épreuve pédagogique obtenus par les stagiaires dans les départements du CIAS sur les examens des 5 dernières sessions, on peut constater que ceux-ci sont plutôt faibles au regard des deux autres épreuves.

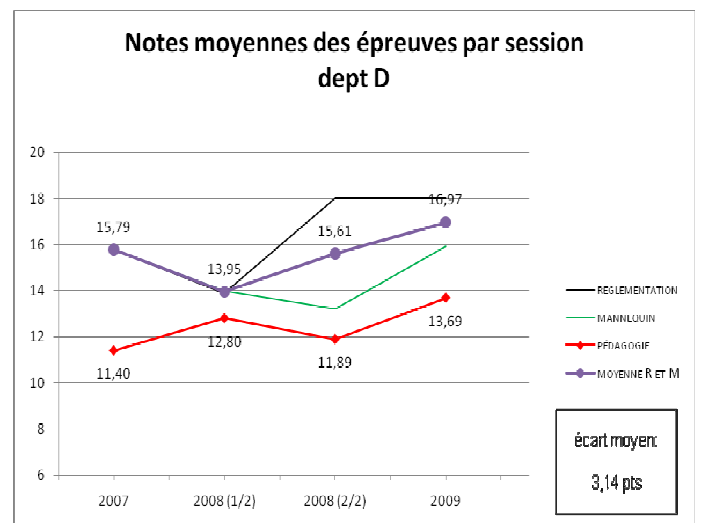
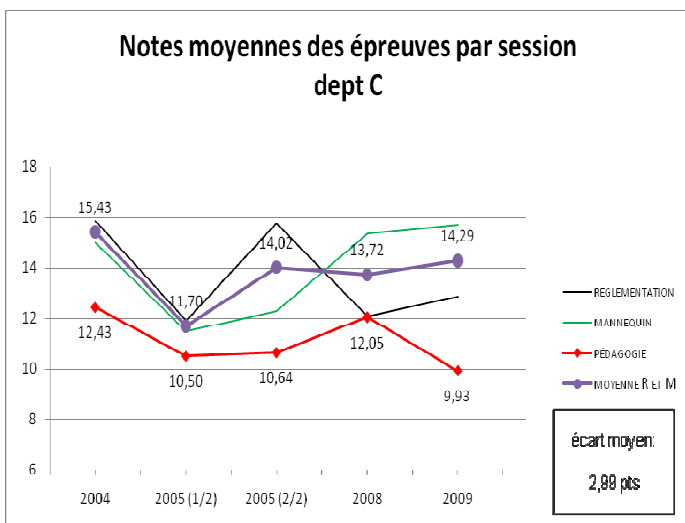
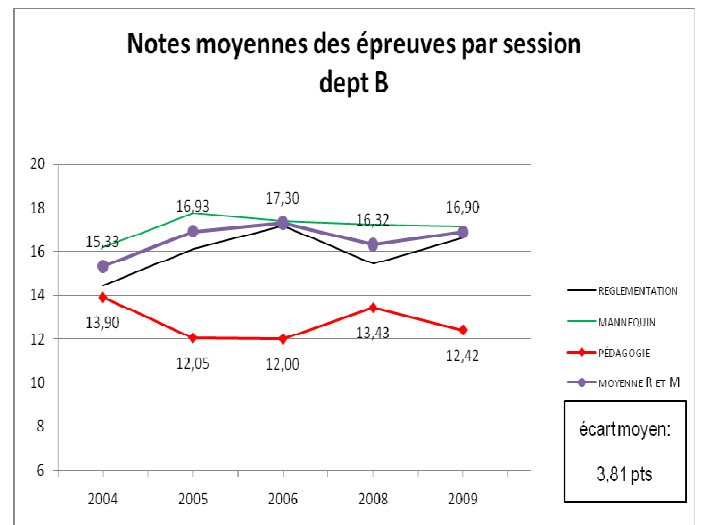
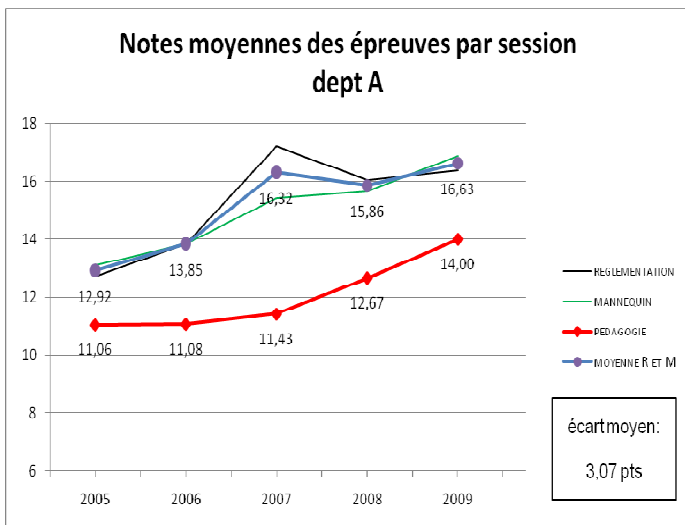
Cet écart moyen, sur l'ensemble du CIAS, est d'environ 3 pts, le minimum est de 1,71 pts dans le département E, le maximum est de 4,38 pts dans le département F.

Malgré tout, pour 497 candidats qui se sont présentés à l'examen sur l'ensemble des sessions 443 d'entre eux ont obtenu le diplôme soit 89,2%. Le taux de réussite à l'examen reste donc élevé principalement grâce au jeu des coefficients.

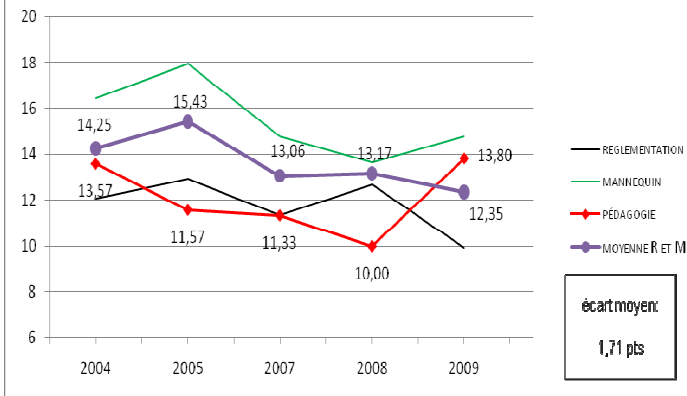
En effet un candidat ayant le profil suivant :

- Réglementation : 16,5/20 (coef 2)
- Mannequin : 17/20 (coef 1)
- Pédagogie : 5/20 (coef 4)

Parvient à obtenir un total de 70 pts, soit la note de 10/20 et donc son diplôme d'initiateur, malgré une note plutôt faible en pédagogie.



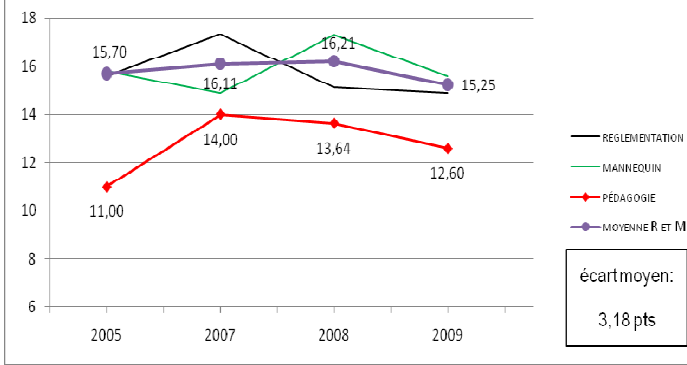
Notes moyennes des épreuves par session
dept E



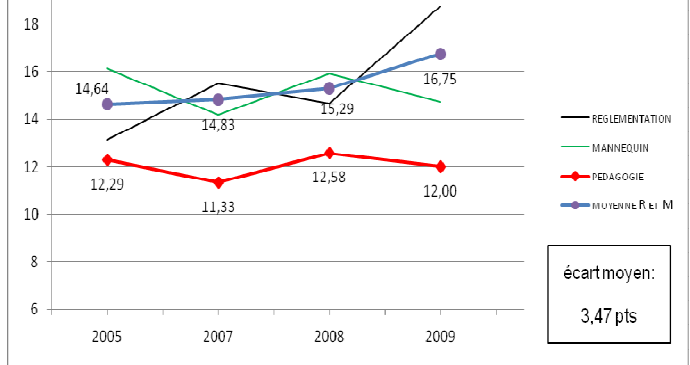
Notes moyennes des épreuves par session
dept F



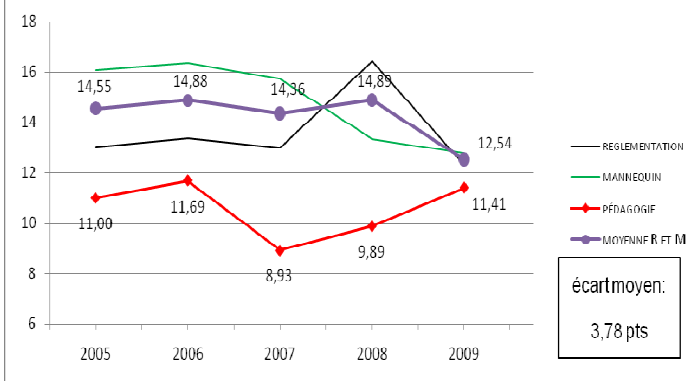
Notes moyennes des épreuves par session
dept G



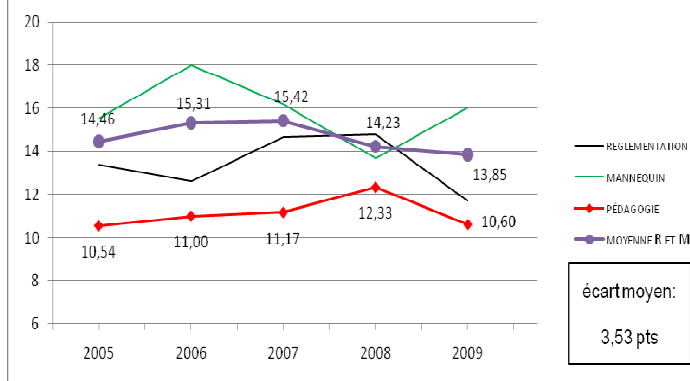
Notes moyennes des épreuves par session
dept H



Notes moyennes des épreuves par session
dept I



Notes moyennes des épreuves par session
dept J



Il faut faire très attention quant à l'analyse de ces données. En effet il est très séduisant de céder à la facilité d'un constat qui consisterait en la simple modification de la teneur de l'examen dans le but de réduire les écarts. Hélas, dans ce cas, cela ne résoudrait pas la problématique de formation des initiateurs. A l'image d'une pathologie, ce serait comme soigner des symptômes sans soigner la maladie. Ce ne peut être que temporaire et ce n'est pas le sujet de ce mémoire, qui veut proposer une solution par la formation des tuteurs et non pas par l'augmentation des contraintes d'un examen imposées aux initiateurs.

Donc, plus que l'écart entre les notes, il est intéressant de s'attarder sur les résultats. La note moyenne minimum en pédagogie est de 8,93/20 et la note moyenne maximum de 14/20.

Après étude des graphiques ci-dessus, on peut mettre en lumière plusieurs détails troublant :

- Dans le département F seule la moyenne pédagogique de la session de 2008 dépasse le 10/20 les autres sessions étant en dessous de la moyenne, et ceci avec un taux de réussite de 75% (données issues des comptes-rendus d'examen). Très logiquement c'est dans ce même département que l'on observe le plus grand écart entre les résultats de l'épreuve de pédagogie et les autres épreuves. C'est la preuve la plus évidente de la compensation d'un mauvais résultat à l'épreuve pédagogique par la force des deux autres.
- Dans l'ensemble la faiblesse des résultats à l'épreuve de pédagogie n'est pas dépendante de la richesse en cadres et en formateurs de cadre ou de la taille du département. En effet l'observation des données ne permet pas d'isoler un département par rapport aux autres en ciblant sa richesse en nombre de cadre.

Ce dernier constat prouve que la qualité pédagogique des initiateurs n'est pas dépendante du nombre de formateurs (en l'occurrence de tuteurs). Nous n'améliorons pas le niveau pédagogique des initiateurs en formant plus de tuteurs, par contre nous pouvons espérer y parvenir en les formant mieux.

2) ETAT DES LIEUX DE LA FORMATION DE TUTEUR

Seul 2 départements du CIAS proposent une petite formation destinée aux futurs tuteurs de stage. Cependant à la lecture des résultats lors de l'examen, cette formation semble insuffisante pour permettre aux futurs initiateurs de mener à bien leurs actions. En cela deux hypothèses peuvent être avancées :

1° ne disposant pas de textes fédéraux fixant réellement les apports et les limites de la formation des tuteurs de stage, au même titre que celle des autres cadres, il est très difficile de fédérer les tuteurs autour d'un stage spécifique plus complet que ne le prévoit le texte du manuel de référence technique.

En effet le stage initial MF2 n'est pas adapté à la formation des tuteurs. Celui-ci permet au futurs MF2 de débiter un cursus global de formation, alors que les tuteurs doivent être opérationnels rapidement, les objectifs sont donc différents.

A la vue des résultats et des demandes de la fédération d'étudier la problématique des initiateurs, le simple suivi d'un stage initial initiateur n'est de toute évidence pas suffisant.

Il en va de même pour le stage spécifique, pour les mêmes raisons que ci-dessus.

2° le manque de suivi et de soutien envers les tuteurs, dans le temps. En effet, il n'existe aucun suivi ou aucune aide destinée aux tuteurs après leur titularisation.

2.1) Les voies d'accès

Actuellement plusieurs cursus sont possibles pour obtenir le statut de tuteur de stage :

1. avoir suivi un stage initial de formation au deuxième degré.
2. avoir participé à une formation initiale d'initiateur de club.
3. avoir suivi une formation spécifique de E3 tuteur de stage (2 jours en CTR)

Les deux dernières possibilités peuvent être rapprochées. En effet, le mot « participer » à une importance toute particulière dans la deuxième option, et peut être interprété sous plusieurs angles.

Sous un angle purement contemplatif, dans lequel le futur tuteur ne fait qu'assister au stage initial. Il se trouve alors dans une situation passive et ne peut intégrer que les données pédagogiques transmises aux futurs initiateurs. Certes cette option lui permet de comprendre ce qu'est un initiateur (s'il ne l'a pas été lui-même), d'en définir les contours. Mais les outils qui seront nécessaires à la réalisation de sa mission sont quasiment absents.

Un autre point de vue peut être avancé, celui d'une formation participative. Le futur tuteur est alors placé en position active et « participe à une formation initiale initiateur », Dans cette option le tuteur est placé en position d'acteur et d'évaluateur de la formation initiale grâce à la mise en place de « face à face » pédagogiques avec les futurs initiateurs.

2.2) De l'intérêt de la formation des tuteurs

Nous avons vu précédemment que les prérogatives d'un initiateur sont très proches de celles d'un MF1 même si elles ne s'exercent pas à un niveau équivalent.

Dans ce cadre comment exiger le même niveau de compétence pédagogique de la part d'un initiateur que celui exigé pour un MF1 ? Mais surtout est-il raisonnable de penser que l'on puisse l'exiger ? La réponse à cette interrogation n'est pas évidente. Cependant nous pouvons avancer que le volume actuel de la formation d'un initiateur est relativement faible vis-à-vis de celle d'un MF1. Ce fait nous pousse à une certaine clémence dans nos évaluations lors des examens. Malgré tout il semble à présent indispensable d'explorer divers orientations qui permettront d'obtenir des initiateurs mieux préparés à exercer leurs prérogatives.

En substance plusieurs pistes sont possibles :

- Relever le niveau d'entrée en formation initiale (actuellement aucune condition d'entrée en formation n'est exigée, seul les conditions de candidature à l'examen sont identifiées dans le manuel de références technique)
- Augmenter le volume et la durée de formation des initiateurs
- Augmenter le nombre d'épreuve à l'examen, en changer le contenu ou les coefficients
- Renforcer la qualité de la formation pédagogique des initiateurs

Dans le premier cas, le temps ou le niveau de pratique ne constituent pas à eux seul une solution suffisante dans l'amélioration de la qualité des initiateurs. L'étude des statistiques n'a pas permis d'isoler les candidats de niveau 2 des candidats de niveau 3 ou 4. La formation de plongeur fait appel à des fondamentaux pédagogiques très spécifiques. Même si ces fondamentaux s'appuient sur l'expérience du stagiaire pour être développés, ils ne constituent pas la condition unique et suffisante pour acquérir l'ensemble des compétences de cadre.

Dans le deuxième cas, mon expérience de formation de cadres m'amène à penser que la réussite à un examen et, à fortiori le niveau de compétence final d'un stagiaire n'est pas uniquement, ni directement liées à la durée de sa formation. D'autre part, l'allongement de la durée du stage en situation a un effet pervers sur la désaffectation de la filière « encadrant-enseignant » de la plongée. En cette période de pénurie de moniteurs, cette solution pourrait être lourde de conséquence sur le nombre de cadres, ainsi que sur certains clubs dont le fonctionnement technique ne s'appuie que sur des initiateurs. A court terme une chute temporaire du nombre de cadre n'a que peu d'effet sur la fréquentation des clubs et le nombre de plongeur qui reste temporairement stable. Cependant si cette chute s'installe dans la durée elle s'accompagnera

indubitablement d'une chute du nombre de licenciés et donc de cadre, ce qui provoquerai l'entrée dans un « cercle vicieux » préjudiciable au fonctionnement des clubs.

Dans le troisième cas, nous assisterions à un véritable retour en arrière, qui nous amènerait à former les initiateurs comme de simple « bêtes à concours » entraînées à réussir un examen sans réellement leurs donner les moyens d'exercer leurs prérogatives en toute liberté. D'autre part, dans ce cas le rôle du tuteur de stage serait fortement occulté dans sa dimension de certification continue des compétences. Cette option provoquerait une démotivation important de la part des tuteurs, ce qui amènerait à une baisse de la qualité de la formation des initiateurs et donc nous obtiendrons l'effet inverse que celui escompté à l'origine. Par ailleurs, si nous imposions des épreuves supplémentaires à l'examen, mathématiquement la multiplicité des notes ne fait que « lisser » les moyennes entre 8 et 12, et donc nous ne pourrions plus faire la différence entre une prestation de bonne qualité et une prestation plus faible. Il serait dommage que nous « compensions » un niveau pédagogique médiocre par un jeu de coefficients ou la multiplication d'épreuves à l'examen final. Cette solution semble donc peu adaptée.

En conclusion et sans écarter totalement les propositions précédentes, qui sont tout de même digne d'intérêt, il semble donc indispensable d'agir en priorité sur la compétence des tuteurs de stage et donc sur leurs formations.

2.3) Acquis et profils des futurs tuteurs

Les futurs tuteurs entrent en formation avec des acquis automatiques de formateur de plongeur :

- Leurs expériences de formateur de plongeur
- Leurs connaissances des cursus de formation de plongeur

Ils ont également des acquis supplémentaires intrinsèques :

- Leurs compétences relationnelles adaptées à différents publics.
- Leurs acquis provenant de la perception qu'ils ont eus de leurs propres formations (c'est une forme d'insight où L'intuition est la capacité de combiner spontanément et mentalement deux ou plusieurs expériences pour résoudre un problème qui ne s'est jamais posé).

Le contenu du stage initial initiateur fournit des outils pédagogiques de premier degré aux initiateurs et relève de la formation de plongeurs. Par ailleurs, les compétences de tuteur de stage relèvent de la formation de cadre. Elles nécessitent donc des éléments pédagogiques de deuxième degré. Lorsque nous parlons de « formateur de cadre » nous faisons souvent l'amalgame avec le MF2. Mais il ne faut pas oublier qu'un MF2 se construit en un stage

initial d'une semaine et une période de travail personnel pouvant s'étaler sur plusieurs mois puis un stage final et examen d'une durée globale de deux semaines. Un tuteur doit être rapidement opérationnel et sa formation doit lui permettre de s'adresser à un public particulier et non pas à l'ensemble des cadres, elle est donc particulièrement spécifique.

En dehors des moniteurs du deuxième degré qui assure également la formation des initiateurs, plusieurs profils de tuteur peuvent être isolés :

- Le profil le plus couramment rencontré est celui du MF1 qui à envie de rendre service à son club en formant des initiateurs qui pourront assurer les formations dans la structure ou poussé par elle pour des raisons de manque de cadre.
- Puis c'est celui du MF1 en proie à des aspirations particulières pour le MF2 et qui « se fait la main » en tant que tuteur de stage.
- Enfin nous rencontrons parfois dans les sessions, des MF1 qui s'orientent vers le tutorat parce que leurs élèves réguliers désirent passer l'initiateur. C'est un phénomène qui prend la forme d'un accompagnement tout au long de la carrière du plongeur.

3) APPORT NECESSAIRE DU STAGE DE FORMATION DES TUTEURS

Comme nous l'avons vu précédemment la qualification de tuteur de stage nécessite des apports techniques et pédagogiques spécifiques.

Il est donc primordial d'en dresser la liste minimale non exhaustive :

- Un descriptif du statut d'initiateur et précision sur les prérogatives (*qu'est-ce qu'un initiateur ?*)
- Des éléments de pédagogie générale
- Des éléments spécifiques de la formation de deuxième degré
- Un carrefour des techniques
- Un exposé sur les outils de suivis à dispositions
- Un exposé sur la formation initiale initiateur

A) Un descriptif du statut d'initiateur et précision sur les prérogatives (*qu'est-ce qu'un initiateur ?*)

- Un directeur de plongée
- Un encadrant et un enseignant en milieu naturel et artificiel
- Un jury (validation de compétence du niveau 1)

B) Des éléments de pédagogie générale, entre autres

- La relation entre un formateur, ses stagiaires, leurs aptitudes et les savoirs :
 - o Préciser le lien existant entre le formateur, l'élève et le domaine de compétence à acquérir, il faut insister sur la nécessité de prendre en compte l'expérience intrinsèque de ses stagiaires. En effet il est important de faire comprendre au tuteur qu'il vaut mieux « convaincre que contraindre ». Dans ce but et pour permettre au futur initiateur d'intégrer et de s'approprier les éléments indispensables à l'exercice de ses prérogatives, le tuteur devra s'astreindre à utiliser aussi souvent que possible un mode de communication socratique, c'est-à-dire sous forme de questionnement. Ce questionnement aura pour base l'expérience du stagiaire. Ce mode de communication permet non seulement de créer l'émulation de groupe et de développer l'indispensable faculté d'argumentation. Il est également utile de faire prendre au tuteur de l'importance des fonctions :
 - Former (axe moniteur-élève)
 - Instruire (axe moniteur-savoir)
 - Apprendre (axe élève-savoir)

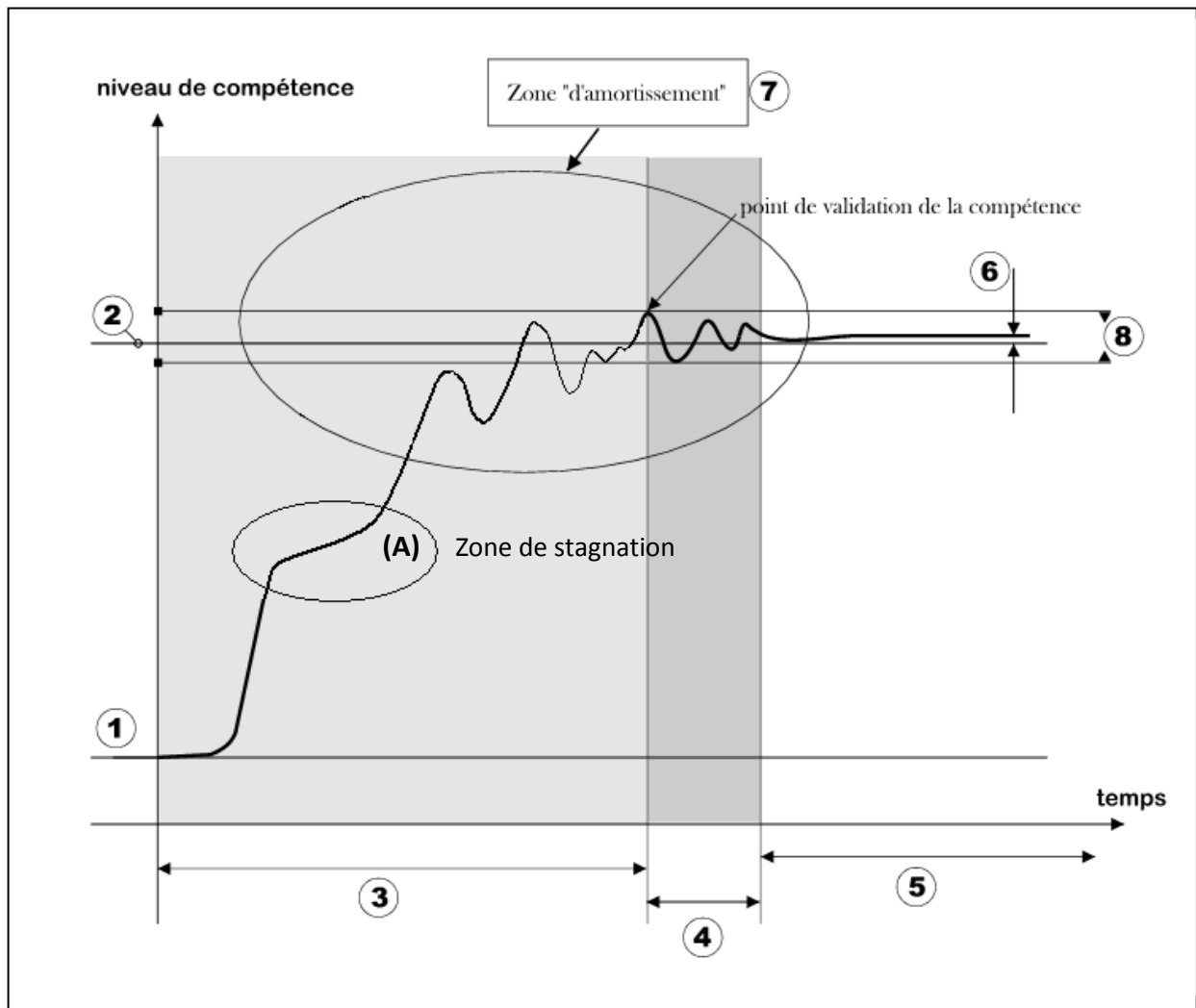
- La prise en compte des éléments constitutifs d'une séance et sa mise en œuvre :
 - o L'objectif
 - o L'élève
 - o La progression
 - o L'évaluation
 - o L'environnement
 - o La justification
 - o Les pré requis
 - o La sécurité

- Les facteurs d'apprentissages :
 - o La répétition
 - o La motivation
 - o La communication
 - o L'imitation (démonstration)
 - o L'expérience
 - o La visualisation mentale

- Les compétences spécifiques attendues de la part d'un initiateur :
 - o Conception de cycle (ruban pédagogique, plan de formation, progression, ...)
 - o La définition d'objectif, de justification, de pré requis, de progression.
 - o Comprendre et utiliser la logique prérogative-compétence
 - o Savoir animer un groupe
 - o Concevoir une séance
 - o Savoir évaluer
 - o Savoir surveiller et organiser l'activité en milieu artificiel et fosse de moins de 6m

- Les principes d'acquisition d'une compétence et des savoirs :

Ils vont permettre au futur tuteur de gérer ses interventions et de mieux situer ses stagiaires dans leur progression. Les tuteurs doivent prendre conscience des différentes phases d'acquisition d'une compétence, d'un savoir. Cette compréhension est indispensable à la production d'un cycle de formation des initiateurs qui devra être produit par les tuteurs (du plus simple vers le plus compliqué). Ces phases peuvent être schématisées par une « courbe d'acquisition des compétences adaptées» :



Cette courbe, dans sa forme, ressemble aux « courbes de réponse » des systèmes asservis mécaniques et électroniques. Par extension, elle s'approche de la forme des courbes de toutes boucles de contre-réaction quel qu'elle soit (technique, sociologique, biologique, démographique, économique ...).

1. Représente le niveau initial de compétence de l'élève.
2. La valeur de consigne, représente l'objectif final.
3. Période durant laquelle le stagiaire initiateur est accompagné d'un tuteur (période d'enseignement).
4. Période qui suit la validation de la compétence (de l'objectif). Au court de cette période, le stagiaire ne bénéficie plus d'un accompagnement mais continue à se former lui-même en utilisant les acquis de la période 3.

5. Période d'exercice normal de la compétence. Pour un initiateur (ou un moniteur) cela correspond à son exercice en tant qu'enseignant.

6. C'est l'écart (offset) qui existe entre les méthodes pédagogiques et techniques du formateur et les méthodes pédagogiques et techniques du stagiaire. Je pense qu'il n'existe pas UNE méthode pédagogique ou UNE méthode technique et la diversité des enseignements est représentée par cet offset qui ne doit pas être supérieur à la zone 8 (zone de validation).

7. C'est la fameuse « zone d'amortissement ». Dans le cas des stagiaires pédagogiques, cette courbe représente leurs essais pour se rapprocher de la valeur de consigne.

1^{er} temps :

Durant la période de formation (3) il peut arriver que le stagiaire stagne dans sa progression (zone de stagnation (A)). Il est important de signaler ce fait au futur tuteur pour qu'il puisse accompagner le futur initiateur dans cette période de perte de motivation et de découragement.

Il peut aussi ne pas répondre suffisamment aux exigences de la compétence (niveau bas dans l'évolution de la courbe dans la zone d'amortissement) et celle-ci ne peut donc pas être validée.

Je définis un point que j'appelle « point de validation de la compétence ». Il correspond au moment où le stagiaire rentre dans la zone de validation de la compétence (8) et n'en ressort pas lors de ses interventions suivantes. C'est le moment choisi pour arrêter l'accompagnement du stagiaire.

2^{em} temps :

Lorsque le stagiaire ne bénéficie plus de l'accompagnement, il continue à chercher sa voie, à faire des tests. Il essaie d'autres méthodes (ondulations dans la zone 4) jusqu'à trouver ses propres techniques, la courbe s'aplatit dans la zone 5. Cette zone peut donner lieu à de futures fluctuations, témoignant ainsi de l'évolution de l'expérience du cadre dans le temps (en positif ou en négatif).

8. Zone de validation de la compétence. Zone dans laquelle la compétence peut être validée malgré quelques écarts acceptables.

C) Des éléments spécifiques de la formation de deuxième degré.

Fondamentalement, il existe très peu de différences entre la pédagogie au premier ou au deuxième degré. Ce sont les objectifs qui définissent le niveau d'intervention d'un moniteur. Soit vers les plongeurs, dans ce cas nous parlerons d'objectifs de premier degré, soit vers les cadres et alors nous parlerons d'objectifs de deuxième degré.

De manière générale nous faisons découvrir à nos stagiaires du deuxième degré par leurs propres moyens ces objectifs. Cette méthode d'enseignement est longue, mais se justifie car elle s'inscrit dans une formation de haut niveau, aux champs de compétence très large et est destiné à former des cadres de tous niveaux.

Cependant cette longueur pourrait être fortement préjudiciable et mettre un frein au recrutement de tuteur dans une région ou un département, par perte de motivation. Il convient de fournir, aux futurs tuteurs, des bases de réflexion plus directives et plus ciblées, sous la forme d'une liste non exhaustive et sans classement, d'objectifs au deuxième degré :

- Réaliser des liaisons entre théorie et pratique (lien)
- Trier les connaissances
- Définir les limites du cours
- Apprendre à évaluer
- Apprendre à construire une séance
- Choisir un site
- Gérer le temps
- Gérer la sécurité (générale et en plongée)
- Choisir et utiliser un outil pédagogique (vidéo, tableau, maquettes,....)
- Réaliser une progression
- Définir des objectifs
- Apprendre à construire un plan
- Apprendre à rendre ludique un cours
- Mettre en place des codes de communication
- Apprendre à justifier une séance
- Prendre en compte le type de public
-

En aucun cas cette liste ne constitue une « recette ». Elle doit être le point de départ d'une discussion entre le formateur de tuteur et ces stagiaires.

D) Un carrefour des techniques

Il me semble indispensable de préciser auprès des futurs tuteurs, les éléments qui constituent un acte pédagogique (objectif, justification, progression,..). Ce rappel peut se faire sous forme de « carrefour des techniques » lors duquel on proposera aux futurs tuteurs de traiter un sujet du premier degré. Cette étape a plusieurs avantages :

- Renseigner le formateur de tuteur sur les acquis de ses stagiaires
- Faire prendre conscience aux participants de la chute des compétences par manque de pratique ou par la prise de mauvaises habitudes
- Permettre une adaptation du stage au plus près des attentes des participants

E) Un exposé sur les outils de suivis à dispositions

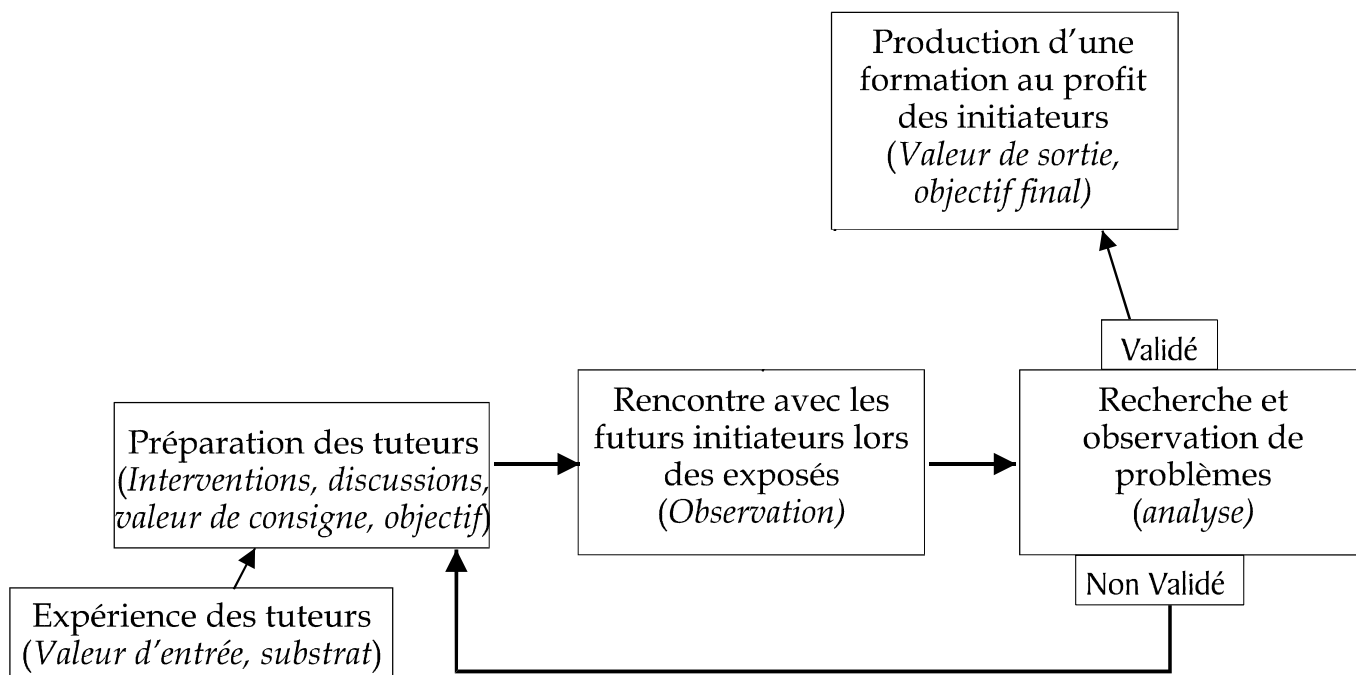
Le livret pédagogique de l'initiateur est l'outil privilégié et obligatoire réglementairement du suivi des initiateurs. Cependant il semble obscur pour la plupart des tuteurs qui finissent par s'en désintéresser et ne l'utilisent que sous sa forme « validation » et non pas comme un réel outil pédagogique ; il sera donc indispensable dans l'avenir, d'en modifier la forme. Mais quelque soit son contenu, celui-ci impose au formateur de tuteur qu'il en fasse un exposé détaillé. Cette explication devra être assez claire pour que le tuteur sache de quelle manière utiliser et renseigner le livret.

D'autres types d'outils peuvent être proposés en compléments par le formateur de tuteur tel que tableaux, grilles d'évaluation, etc...

F) Un exposé sur la formation initiale initiateur.

Cette étape peut sembler anodine, elle est pourtant cruciale. En effet, conformément au manuel de références techniques chaque stagiaire initiateur est amené à produire des séquences d'apprentissage, à s'exprimer et à présenter un travail en public (rapporteur de groupe). C'est lors de ces séquences que je propose que les futurs tuteurs interviennent auprès des stagiaires sous la responsabilité du formateur de tuteur. Ainsi, ils doivent mettre en application les éléments vus en amont.

Ce principe semble imposer que la formation des tuteurs se fasse, en partie, conjointement à celle initiale des initiateurs, et donne lieu à des face à face pédagogiques (nous verrons plus en avant, dans les « prospectives », que cette position peut être nuancée). Ces « face à face » seront alternés avec des périodes de mise au point, de régulation entre les futurs tuteurs et leur formateur selon le principe de « boucle de réaction ».



On observera en italique les notes permettant le transfert de ce synoptique à tous les types de formations et de systèmes.

Selon le principe de la courbe d'acquisition des compétences les valeurs de sorties (niveau de compétence des tuteurs) ne sont pas atteintes immédiatement et nécessitent des ajustements. Ces derniers sont de la responsabilité du formateur de tuteur qui doit alterner les plages d'intervention des tuteurs avec ses propres plages d'intervention auprès d'eux en comité restreint, après recherche et observation de leurs comportements.

4) PROPOSITIONS

4.1 UN TABLEAU DES COMPETENCES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites
Etre capable d'animer un groupe, connaitre les principes de pédagogie générale et spécifique	Relation moniteur-apprenant-savoirs, acquisition de compétences, carrefour des techniques, définition des termes couramment utilisés (objectif, pré requis, justification,...), mise en évidence des objectifs de second degré
Etre capable de situer l'initiateur dans ses prérogatives et de valider le contenu du livret pédagogique	Présentation et analyse du livret, explication des termes utilisés (accord sur un vocabulaire commun), élargissement vers d'autres outils de suivi de la formation (tableaux, grilles,..)
Etre capable de mettre en place les modes de communication utilisés pour la formation de cadre	Mode socratique (questionnement), re-médiation, retour sur expérience
Etre capable d'élaborer un cycle de formation de cadre selon le principe de progressivité	En fonction des objectifs de second degré
Etre capable d'évaluer les apports et les limites d'un cycle de formation (progression)	Pour niveau 1 et 2 au minimum
Etre capable de donner des éléments de prise en compte de l'environnement	Condition d'exercice de l'activité (topologie des lieux de pratique, public)
Etre capable de donner des limites à la construction et la réalisation de séances	Pour niveau 1 et 2 au minimum

Ce tableau est utilisé pour donner des limites au stage de formation des tuteurs. C'est pour cette raison qu'elles sont données pour niveau 1 ou 2 au minimum. Tout d'abord, comme je l'ai précisé plus haut, parce que l'initiateur est le cadre privilégié des formations d'entrée de gamme, d'autre part c'est au formateur de juger, dans sa gestion du stage et en fonction du groupe, s'il a le temps d'aborder les niveaux 3 et 4, et ceci dans le but de former des tuteurs performants face à de futurs E2.

4.2 Le cadre de réalisation

4.2.1 L'organisation

Dans cette proposition, le stage devra chevaucher un stage initial initiateur pour permettre la mise en œuvre des échanges entre futurs tuteurs et futurs initiateurs. (autre solution possible dans les « prospectives »)

Une durée de 6 demi-journées me semble appropriée :

- 3 demi-journées pour le carrefour des techniques, les éléments généraux et l'analyse du livret
- Les 3 demi-journées du stage initial initiateur consacré à la pédagogie, pour permettre les échanges entre les deux groupes et l'acquisition des autres compétences.

Soit un total de trois jours, le découpage en demi-journées permet de fonctionner en soirées comme c'est déjà le cas pour certains départements lors du stage initial.

4.2.2 Le responsable de formation

Il me semble normal que cette formation soit dévolue à un MF2 ou un BEES2 licencié de la FFESSM. L'échelon organisateur est le club ou le département sous couvert de la commission technique régionale. Le Président organisateur doit prévenir le Président de la C.T.R au moins un mois avant le début de la formation pour permettre une diffusion sur l'ensemble de la région.

4.2.3 Les conditions d'entrée en formation

Les conditions d'entrée en formation posent un dilemme :

D'une part, il semble indispensable d'avoir une certaine expérience dans la formation de plongeur pour pouvoir convenablement appréhender la formation de cadre. Ce fait tendrait à imposer un certain temps ou un certain volume d'exercice de l'activité. Ce temps existe déjà entre le MF1 (ou BEES1 licencier) et le MF2 (12 mois).

D'autre part, imposer une condition d'entrée en formation sous quelques formes que ce soit implique indubitablement un frein au recrutement.

J'opterais malgré tout, pour une durée minimum d'exercice de premier degré de 12 mois. Ce délai permet à un formateur actif d'acquérir une expérience utilisable dans les formations de cadre. D'autre part je pense utile de maintenir la condition d'âge minimum à 20 ans, de manière à garantir une bonne crédibilité aux futurs tuteurs.

4.2.4 La certification et l'enregistrement

A l'instar de ce qui se pratique actuellement, il ne me semble pas nécessaire d'imposer un examen aux candidats tuteurs. Seul un avis favorable du responsable du stage sur la participation du candidat peut être utile. En cas d'avis défavorable le stagiaire peut être invité à se représenter à tout ou une partie de la formation, à la discrétion du formateur. Cette procédure doit malgré tout, rester exceptionnelle.

L'enregistrement des nouveaux tuteurs se fera auprès du président de la commission technique régionale par bordereau et donne lieu à l'établissement d'un diplôme permettant de valoriser les titulaires et ainsi faciliter le recrutement.

5) LA FICHE DE REFERENCE TECHNIQUE :

F.F.E.S.S.M.	Commission Technique	-----
--------------	----------------------	-------

TUTEUR DE STAGE INITIATEUR

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

- Être titulaire de la licence F.F.E.S.S.M en cours de validité.
- Être âgé de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année d'entrée en formation.
- Être titulaire, depuis 12 mois à la date d'entrée en formation, du Brevet de moniteur fédéral 1^{er} degré de la F.F.E.S.S.M ou du B.E.E.S. 1^{er} degré, ou du diplôme de moniteur C.M.A.S 2 étoile ou d'un titre ou diplôme admis en équivalence.
- Être titulaire du RIFA Spécialité Plongée Subaquatique.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique de moins d'un an à la date de l'entrée en formation, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), ou du DU de médecine hyperbare ou du DU de médecine de la plongée. seul l'original du certificat médical sera accepté.

ORGANISATION GENERALE

- Cette qualification est organisée à l'échelle du club ou du département sous la responsabilité de la commission technique régionale. Le Président organisateur doit prévenir le Président de la C.T.R au moins un mois avant le début de la formation.
- La formation est découpée en 3 jours ou 6 demi-journées, dont 3 demi-journées lors d'un stage initial d'initiateur de club.

FORMATEURS

- La formation est confiée à un M.F.2 ou un B.E.E.S. 2^{ième} degré licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Les M.F.1 déjà titulaires du titre de tuteur de stage peuvent participer à la formation dans les conditions prévues par leurs prérogatives.

Brevet et qualification	Tuteur de stage	----	Page 1/
-------------------------	-----------------	------	---------

F.F.E.S.S.M.	Commission Technique	-----
--------------	----------------------	-------

DELIVRANCE

- La formation donne lieu à l'établissement d'un diplôme remis au tuteur.
- L'enregistrement se fait auprès du Président de la C.T.R. par l'envoi d'un bordereau de participation comprenant :
 - o La liste de tuteurs de la session
 - o Leurs numéros de licence
 - o Leurs clubs d'appartenance

PREROGATIVES

- Former les initiateurs techniques de la F.F.E.S.S.M.
- Renseigner et valider les compétences du livret pédagogique initiateur.
- Les tuteurs de stage F.F.E.S.S.M. peuvent être membre des jury d'initiateur et juger à deux de l'épreuve du mannequin, et en double l'épreuve de pédagogie avec le ou les moniteurs fédéraux 2^{ième} degré ou B.E.E.S. 2^{ième} degré licenciés.
- Ils peuvent participer à la formation des futurs tuteurs en double avec le ou les moniteurs fédéraux 2^{ième} degré ou B.E.E.S. 2^{ième} degré licenciés responsables de la formation.

Brevet et qualification	Tuteur de stage	----	Page 1/
-------------------------	-----------------	------	---------

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites
Etre capable d'animer un groupe, connaitre les principes de pédagogie générale et spécifique	Relation moniteur-apprenant, acquisition de compétences, carrefour des techniques, définition des termes couramment utilisés (objectif, pré requis, justification,...), mise en évidence des objectifs de second degré
Etre capable de situer l'initiateur dans ses prérogatives et de valider le contenu du livret pédagogique	Présentation et analyse du livret, explication des termes utilisés (accord sur un vocabulaire commun), élargissement vers d'autres outils de suivi de la formation
Etre capable de mettre en place les modes de communication utilisés pour la formation de cadre	Mode socratique (questionnement), re-médiation, retour sur expérience
Etre capable d'élaborer un cycle de formation de cadre selon le principe de progressivité	En fonction des objectifs de second degré
Etre capable d'évaluer les apports et les limites d'un cycle de formation (progression)	Pour niveau 1 et 2 au minimum
Etre capable de donner des éléments de prise en compte de l'environnement	Condition d'exercice de l'activité (topologie des lieux de pratique, public)
Etre capable de donner des limites à la construction et la réalisation de séances	Pour niveau 1 et 2 au minimum

Ce type d'ingénierie de formation est très classique et offre plusieurs avantages :

- Schéma de formation connue en adéquation avec les fiches de référence technique des autres diplômes de plongeur et de cadre.
- Stage « fermé », bien limité dans le temps, donc rassurant pour un stagiaire ou un deuxième degré formateur de tuteur, tant sur le plan de l'organisation que dans l'implication émotionnelle.
- Le stage ne nécessite pas une grosse mobilisation de formateur de cadre.

L'ensemble de ces avantages rend le stage « politiquement correct », et donc facilement exportable dans les clubs, les départements et les régions.

Cependant il ne prend pas en compte les problématiques redondantes de la formation continue et du maintien à niveau des cadres. Pour cette raison, la proposition ne peut être que transitoire et doit faire l'objet d'une discussion plus globale qui prendrait en compte ces derniers éléments, ainsi que leurs mise en œuvre sur le plan politique.

La formation de tuteur par stage ponctuel me semble donc limitée et il convient d'explorer d'autres pistes plus larges

6) PROSPECTIVES

6.1) Le maintien à niveau des compétences (ou recyclage)

Débat redondant des formations, le maintien à niveau des compétences des cadres (appelé communément « recyclage ») est souvent l'occasion de discussions houleuses. Cependant, on peut légitimement se poser la question de la compétence d'un cadre qui ne suivrait pas l'évolution de son activité. Ce constat est plus large, car la question peut être posée pour les formations de plongeurs !

D'autre part les licenciés sont en quête de légitimité de leurs formateurs. Donc, concernant le maintien à niveau des compétences d'un tuteur de stage, il me semble intéressant que ce dernier participe à un examen d'initiateur tous les deux ans, dans l'épreuve de pédagogie. En effet même si un examen ne reflète pas toujours la réalité, le tuteur pourra, à cette occasion se confronter à des formateurs de cadre d'autres origines, ainsi qu'aux jurys qui doivent être au fait des différentes évolutions des diplômes et de leurs contenus pour juger convenablement les épreuves de l'examen. Ainsi le tuteur, au travers des discussions et de sa participation, sera plus à même de prendre en charge une formation d'initiateur.

Un autre mode de recyclage est possible. Le tuteur pourrait être tenu de suivre un stage spécifique d'une journée tous les deux ans.

Ce stage s'articulera en deux temps :

1° Temps : Une information sur les dernières évolutions fédérales, les dernières mises à jour du manuel de référence technique et de la réglementation en lien avec l'exercice des prérogatives de l'initiateur et du tuteur.

2° Temps : un temps d'échange les méthodes d'enseignements utilisé par chacun, ainsi que sur les difficultés rencontrées et les éventuelles solutions mises en œuvre. Le suivi des stagiaires initiateurs est souvent un problème pour les tuteurs. Il est donc important que le responsable du stage de recyclage aborde ce thème.

Responsabilité du stage :

Un moniteur deuxième degré semble le plus apte à guider les débats et apporter les informations de mise à jour indispensables au contenu du stage de recyclage.

Périodicité :

La périodicité de deux ans est une durée qui permet de donner du contenu à la phase d'information sur les mises à jour du stage. D'autre part elle n'est pas excessivement contraignante en terme de disponibilité des bénévoles et leur permet de rester dans le rythme.

6.2) La formation continue et le tutorat

Le stage de formation de tuteur proposé plus en amont peut être découpé différemment, de manière à prendre en compte une dimension de formation continue par la voie du tutorat.

En effet, s'il me semble indispensable que la première partie du stage (3 demi-journées) soit réalisée sous la responsabilité d'un deuxième degré, ce qui permet de donner un « point de départ » à la formation, la deuxième partie de mise en relation avec de futurs initiateurs pourrait se faire sous la forme d'un tutorat.

Le futur tuteur de stage sera placé, durant 6 séances auprès d'un tuteur de stage en titre ayant participé à au moins un examen complet d'initiateur. Cette condition lui permet d'avoir une vision globale prenant en compte tous les éléments de la formation d'initiateur et de pouvoir les transmettre au futur tuteur de stage.

6.3) Problématique

Si ces propositions semblent séduisantes, elles se heurtent malgré tout à un ensemble d'obstacle qu'il convient d'identifier pour y trouver une solution collégiale :

- La formation continue est un modèle difficile à appréhender dans les sociétés latines, plus orientées vers la certification ponctuelle. Ce fait rend la proposition impopulaire.
- La mise en place d'une mise à jour régulière des compétences (suivi d'un examen tous les deux ans) est régulièrement perçue comme une mise en cause personnelle du titulaire du diplôme. Elle est donc souvent rejetée, de manière d'autant plus vigoureuse que viennent se greffer des problématiques financières et d'emploi du temps des bénévoles.
- La mise en œuvre administrative et le suivi de ces propositions est compliquée et nécessite l'ouverture d'un dialogue avec les présidents de commissions techniques qui sont les principaux garants du suivi des certifications.

7) CONCLUSION

La FFESSM a demandé à ses techniciens de se pencher sur la problématique de la formation des initiateurs. A la vue des résultats obtenus par ces derniers à l'épreuve pédagogique de l'examen, on peut légitimement s'interroger sur la manière dont est appréhendée leur formation, et donc la formation des tuteurs de stage.

J'ai tenté par ces quelques pages d'apporter des éléments de réponse, dont le principal est la production d'un stage de formation au profit des tuteurs de stage. Nous avons vu également que ce stage pouvait répondre à ses objectifs sous plusieurs formes (ponctuelle, contrôle continu).

Cependant il ne faut pas occulter les raisons qui m'ont amenées à dissenter sur ce sujet : les compétences pédagogiques des initiateurs. En ce sens j'ai orienté mon choix sur la formation des tuteurs de stage, mais d'autres voies sont exploitables, et peuvent donner matière à d'autres mémoires ou débats :

- Relever le niveau d'entrée en formation initiale des initiateur (actuellement aucune condition d'entrée en formation n'est exigée, seul les conditions de candidature à l'examen sont identifiées dans le manuel de références technique)
- Augmenter le volume et la durée de formation des initiateurs
- Augmenter le nombre d'épreuve à l'examen ou en changer le contenu

La problématique est complexe et il semble peut probable de la résoudre en n'agissant que sur un seul paramètre de la formation (le volume, la durée, la contrainte de l'examen ou la qualité). Comme précisé dans le préambule, c'est de la multiplicité des propositions que viendra une éventuelle solution. Ce mémoire ne représente qu'un « point de départ ». Il convient donc d'amorcer une discussion globale et collégiale prenant en compte tous les aspects du sujet et entrée dans une réelle démarche d'ingénierie de formation.

Remerciements :

- A mes parrains : *Claude MARTIN* et *Michel RUMBERGER* pour leur confiance.
- au *groupe de réflexion sur la formation des initiateurs* du Comité Interrégional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.
- A *Michel TASCA* ancien instructeur, pour son soutien.
- A *Alain et Marie-jo BELLOT* tous deux moniteurs deuxième degré qui m'ont mis le « pied à l'étrier » de la formation de cadre.
- A *Dominique BONNET* mon père, pompier-plongeur, scaphandrier et glaçonateur de l'arctique qui m'a « contaminé » depuis mon plus jeune âge.
- A *Ma famille* pour leur patience, leur soutien et pour me supporter à chaque jour qui passe.
- Pour finir merci à vous, lecteurs patients, qui avez pris de votre temps pour m'accompagner tout au long de ces quelques lignes.